



Pièces à joindre pour constituer votre dossier de demande d'aide :

- Le **formulaire de demande d'aide** à récupérer auprès de l'UNIMA et à leur renvoyer ;
- Le (les) **diagnostic(s) de vulnérabilité** aux inondations des biens concernés ;
- La (les) pièce(s) justificative(s) relative(s) à la **valeur vénale ou estimée des biens concernés** ;
- Le (les) **devis relatif(s) aux travaux** faisant l'objet de la demande d'aide ;
- Un document attestant de la souscription pour les biens faisant l'objet de la demande d'aide d'un **contrat d'assurance dommages en cours de validité** ;
- En cas de **sinistre déjà survenu** :
 - Une attestation de l'entreprise d'assurance du propriétaire indiquant le montant des indemnités versées au titre de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles et la nature des travaux de remise en état pour lesquels ces indemnités ont été versées,
 - ainsi que la copie des factures d'entreprises ayant réalisé ces travaux,
 - ou, dans le cas où ces travaux n'ont pas été réalisés, un devis détaillé permettant d'identifier les travaux de remise en état susceptibles de contribuer à la réalisation des opérations, études et travaux de prévention et le surcoût éventuel généré par ces derniers ;
- Si les travaux sont exécutés par un exploitant ou un gestionnaire locataire des biens, une **déclaration sur l'honneur du locataire** selon laquelle le propriétaire ne s'est pas opposé aux travaux et n'a pas déclaré les entreprendre lui-même